



CONDITIONS GENERALES DE VENTE SKIZAM

Version 2 – 24 septembre 2021

Les Présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent en complément des Conditions Générales d'Utilisation en vigueur sur les domaines skiables sur lesquels les consommations sont effectuées.

Domaines skiables gérés par ALTISERVICE

SA au capital de 7 500 719,70 €

RCS n° 380 373 480 – Toulouse

TVA intracommunautaire : FR36 380 373 480

Siège social : 16 rue de Sébastopol, 31000 TOULOUSE

Assurance RC : AXA France n°10589504604

Exploitant des domaines skiables de : Saint-Lary et Font-Romeu Pyrénées 2000

Ci-après dénommés "ALTISERVICE"

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DU CAMBRE D'AZE (SIECA)

SIRET n° 256 601 675

TVA intracommunautaire : FR 39 256 601 675 000 67

Siège social : Hôtel de Ville, 66 210 Saint-Pierre dels Forcats

Exploitant du domaine skiable de : Cambre d'Aze

Ci-après dénommé "SIECA"

SAVASEM

RCS n° 479 782 690 - FOIX

TVA intracommunautaire : FR76 479 782 690

Siège social : Boulevard de la Griole - Plateau de Bonascre - 09110 AX LES THERMES

Assurance RC : Allianz IART-OCAM n°57669907

Exploitant le domaine skiable d'Ax 3 Domaines

MDO PYRENEES

RCS 879 307 718 - FOIX

TVA intracommunautaire : FR 18 879 307 718

Siège social : Boulevard de la Griole - Plateau de Bonascre - 09110 AX LES THERMES

Assurance RC : Allianz IART-OCAM n°57669907

Exploitant le domaine skiable des Monts d'Olmes

GUZET PYRENEES

RCS 843 392 853 - FOIX

TVA intracommunautaire : FR 16 843 392 853

Siège social : Bureau des remontées mécaniques - Station de Guzet Neige - 09140 USTOU

Assurance RC : Allianz IART-OCAM n°57669907

Exploitant le domaine skiable de Guzet Neige

Ci-après dénommés "groupe SAVASEM"

PREAMBULE

Conformément à l'article 1369-4 du Code Civil l'ensemble des présentes conditions générales de vente sont mises à la disposition des clients sur skizam.com qui ont la possibilité de les télécharger. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

En application de l'article L121-21-8 du Code de la consommation : La vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Ainsi pour toute commande de titres de transport effectuée sur le site skizam.com, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre les sociétés ALTISERVICE, le groupe SAVASEM, SIECA et chacun des Adhérents et bénéficiaires de l'offre SKIZAM. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Adhésion : désigne la souscription au programme SKIZAM.

Adhérent : désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit au programme SKIZAM.

Bénéficiaire ou Client : désigne la personne porteuse d'une carte SKIZAM et en bénéficiant.

Carte : désigne le support physique pour le programme SKIZAM sous forme de carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible, permettant l'accès aux remontées mécaniques du réseau.

Consommation : nombre de journées skieurs consommées par les bénéficiaires sur une période donnée.

Compte Adhérent : désigne le compte regroupant l'ensemble des bénéficiaires rattachés à l'Adhérent accessible sur le site Internet et lui permettant d'accéder ; après s'être identifié à toutes les informations relatives à ses adhésions, aux consommations des bénéficiaires du compte, aux services, à ses factures et à ses données personnelles.

Exploitants ou Sociétés émettrices : sociétés d'exploitation des remontées mécaniques des domaines skiables du réseau, visées à l'article 4.

Programme SKIZAM : désigne l'abonnement offrant aux Bénéficiaires la possibilité d'accéder à une offre commerciale avantageuse, décrit à l'article 2 des présentes.

Réseau : ensemble des domaines skiables des exploitants accessibles aux bénéficiaires.

Site Internet : désigne le site www.skizam.com

Service Client : désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des Adhérents et bénéficiaires et accessible par email : contact@skizam.com

Services : désigne les services complémentaires proposés par les exploitants tels que décrits sur le Site Internet et détaillés le cas échéant, dans les conditions particulières.

PPU : désigne le mode de paiement à la consommation, conditionné par une souscription volontaire optionnelle et à l'acceptation du paiement différé par Carte Bancaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE SKIZAM

La carte SKIZAM est un abonnement annuel offrant aux Bénéficiaires, la possibilité d'accéder à un programme spécifique exclusif aux domaines skiables du réseau visés ci-dessous.

La souscription au programme SKIZAM entraîne la délivrance d'une carte permettant au Bénéficiaire de déclencher l'ouverture des bornes d'accès aux remontées mécaniques et d'y accéder dans la mesure où les consommations sont réglées hebdomadairement. Le passage à la borne entraînera la facturation de la journée de ski sur le compte de l'Adhérent.

Les souscriptions sont proposées avec une assurance offerte couvrant les secours sur piste et l'assistance médicale. Elle est nominative et personnelle et ne peut être cédée.

ARTICLE 3 : SOCIETE EMETTRICE

Les cartes sont émises par les Exploitants gestionnaires du programme SKIZAM.

ARTICLE 4 : DOMAINES DU RESEAU

Les cartes permettent la circulation sur les remontées mécaniques des domaines des exploitations suivantes :

- **Domaine skiable de Saint Lary**
ALTISERVICE SAINT LARY
Le téléphérique – BP 35
65170 Saint Lary
- **Domaine skiable de Font Romeu / Pyrénées 2000**
ALTISERVICE FONT ROMEU – PYRENEES 2000
Les Airelles – BP 60
66120 Font Romeu
- **Domaine skiable du Cambre d'Aze**
Place de l'Europe
66800 Eyne
- **Domaine skiable de Ax 3 domaines**
SAVASEM
Bd de la Griole
09110 AX LES THERMES
- **Domaine skiable des Monts d'Olmes**
MDO PYRENEES
Bureau des remontées mécaniques
09300 MONTFERRIER
- **Domaine skiable de Guzet Neige**
GUZET PYRENEES
Bureau des remontées mécaniques
09140 USTOU

ARTICLE 5 : ADHESION

Les cartes sont proposées par les sociétés ALTISERVICE, le groupe SAVASEM, SIECA sur le site Internet www.skizam.com

Les adhésions sont souscrites par l'Adhérent pour le compte d'un Bénéficiaire, l'Adhérent pouvant être lui-même Bénéficiaire.

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet que si le Client renseigne en intégralité le formulaire en ligne. Ensuite le déroulement de la commande est réalisé par une série de saisies de données sur pages écrans successives.

Pour finaliser sa commande le Client doit accepter les présentes conditions.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code Civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

L'opérateur confirmera sa commande par un courrier électronique contenant un récapitulatif de tous les produits et les cartes nominatives commandées dont le client aura confirmé la commande dans un délai maximal de 24 heures.

En souscrivant à l'adhésion, l'Adhérent déclare accepter les présentes conditions particulières de vente ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation de titre de transports sur remontées mécaniques. L'Adhérent est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions particulières (sous un format papier ou électronique). « Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs ».

ARTICLE 6 : DURÉE DE VALIDITE DE L'ADHESION

L'Adhésion à la carte SKIZAM est souscrite pour une période courant du 1er octobre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1, quelle que soit la date de souscription.

ARTICLE 7 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

7.1 : TARIFS ET SERVICES

Chaque carte délivrée donnera lieu au paiement du montant de la souscription au programme SKIZAM. Le tarif de l'adhésion est fixé de façon unique pour l'ensemble des domaines skiables du réseau. Le tarif est de 30€ par adhésion (tarif consultable sur www.skizam.com).

Pour le programme SKIZAM, l'Adhérent est informé que le déclenchement des tourniquets des bornes d'accès aux remontées mécaniques d'un domaine par l'un des bénéficiaires donnera lieu à la facturation du tarif journée dudit domaine, au prix du catalogue Internet SKIZAM, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la durée facturée.

Les tarifs SKIZAM sont publiés sur le site www.skizam.com. Ces tarifs ne sont pas contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment en cas de changement de tarif journalier appliqué en station. Il est de la responsabilité des skieurs de vérifier le tarif pratiqué en station avant le premier passage aux portillons d'accès. Tous les prix indiqués sont en Euros et TTC.

7.2 : MODALITES DE COMMANDE ET DE PAIEMENT

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé par PAYZEN qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement :

- immédiat pour l'adhésion SKIZAM
- Différé pour le paiement des consommations SKIZAM (hebdomadaire)

À aucun moment, les exploitants n'ont connaissance des numéros que le Client doit fournir. Les exploitants sont seulement avisés par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Le montant de l'adhésion et les consommations résultant de la circulation des bénéficiaires sur les domaines sont payés par carte bancaire. Lors de l'adhésion, l'Adhérent communique les numéros et la date de validité de sa carte bancaire.

Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'Adhérent pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à SKIZAM, de son utilisation et des services. Les informations seront donc conservées par PayZen pour les besoins de paiement.

Les commandes avec paiement par carte bancaire confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client.

Une fois la commande de l'adhésion confirmée par le Client, l'adhésion commandée ne peut être ni remboursée, ni reprise, ni échangée. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Les sommes dues sont exigibles à la date indiquée sur la facture.

7.3 : RESPONSABILITE ET GARANTIES

Les sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA ne seront tenues que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité des sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

7.4 : MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

7.5 : FACTURATION

Dans le cadre d'une adhésion à SKIZAM en paiement à la consommation, les sociétés ALTISERVICE, SAVASEM, MDO PYRENEES, GUZET PYRENEES, SIECA facturent et débitent de façon périodique, tous les 7 jours, la carte bancaire de l'Adhèrent des sommes dues par ce dernier au titre des consommations de chacun des bénéficiaires du compte Adhèrent et, le cas échéant, de toutes les sommes dues par l'Adhèrent dans le cadre de son adhésion.

Le relevé des consommations précise, pour chaque bénéficiaire du compte Adhèrent et chaque domaine :

- La date de passage
- Le montant correspondant
- Le nom du bénéficiaire ayant skié
- Le lieu où la consommation a été effectuée

La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques des domaines par les bénéficiaires pendant la période considérée.

Toute consommation omise sur le relevé pourra être facturée ultérieurement au plus tard dans un délai d'un an à compter de la consommation effective.

Les enregistrements relatifs aux consommations, effectuées par le système informatique des sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA et servant de base à la facturation, font foi jusqu'à preuve du contraire.

7.6 : LIVRAISON

Les nouvelles cartes SKIZAM pourront être retirées dans l'une des stations du réseau SKIZAM ou alors être livrées par courrier postal (avec paiement du tarif en vigueur) selon le choix effectué par le Client au moment de la commande.

7.7 : DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de rejet de paiement de la facture, les sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA pourront émettre un nouvel ordre de paiement en fonction du motif de rejet. Le cas échéant, elle mettra en demeure l'Adhèrent par courrier électronique ou postal de payer les sommes dues. Le taux de pénalités applicable est celui du contrat s'il existe ou à défaut celui-ci est égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points. Elles sont appliquées sur le montant TTC de la facture. Elles seront exigibles à compter du 1er jour de défaut de paiement. Ces pénalités s'ajoutent au paiement du principal. Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans notifications préalables, la suspension de la (les) carte(s) du compte Adhèrent jusqu'à complet paiement des sommes dues. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris les avances ou acomptes, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Toutes les consommations non encore facturées deviendront immédiatement exigibles après suspension de la carte.

ARTICLE 8 CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

La carte est non remboursable et non échangeable. La carte demeure propriété exclusive des sociétés ALTISERVICE, SAVASEM, MDO PYRENEES, GUZET PYRENEES, SIECA.

Le bénéficiaire doit être porteur de sa carte durant tout le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ, à l'aire d'arrivée.

L'accès est accordé exclusivement sur présentation de la carte aux bornes d'accès et selon les périodes et horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques des domaines du réseau. **Ces horaires et dates d'ouverture sont susceptibles d'évoluer selon les domaines, en fonction des conditions météorologiques.**

Des contrôles pourront être effectués afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle de la carte. Le non-respect du caractère personnel de la carte entraînera sa confiscation immédiate et la résiliation de l'adhésion. Toutes les consommations non encore facturées deviendront immédiatement exigibles à la date de confiscation.

ARTICLE 9 : ARRET DES REMONTEES MECANQUES / ALEAS METEOROLOGIQUES

En cas d'interruption des remontées mécaniques ce sont les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de la station qui s'appliquent. En aucun cas, l'exploitant et/ou la société émettrice ne pourront être tenus au remboursement ultérieur de l'achat de titres de transports effectué par l'Adhérent et/ou le Bénéficiaire résultant d'un oubli, d'une perte ou d'un vol.

Les Sociétés émettrices ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation de la carte.

Il est de la responsabilité de chaque Client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens mis à sa disposition.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ADHERENT ET/OU DU BENEFICIAIRE

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique, de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'Adhérent s'engage à notifier au service client la modification intervenue dans un délai maximum de 15 jours suivant ledit changement.

La modification prendra effet au maximum 8 jours après réception de la notification, par le service client, la modification sera à effet immédiat lors qu'elle sera faite directement sur le Site Internet. Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'Adhérent de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte Adhérent.

ARTICLE 10 : PERTE OU VOL DE LA CARTE D'UN BENEFICIAIRE

En cas de perte ou de vol de la Carte d'un bénéficiaire, l'Adhérent ou le bénéficiaire devra en informer, **dans un délai maximum de 72 heures**, le service client, par téléphone ou via le site internet.

De même l'Adhérent ou le bénéficiaire, pourra déclarer la perte ou le vol sur le site internet.

La carte sera alors invalidée et ne pourra plus être utilisée. Toutes les consommations non encore facturées à la date de déclaration de perte de la carte restent cependant exigibles.

Un courrier électronique sera adressé à l'Adhérent et au bénéficiaire pour l'informer du blocage de la carte.

Pour toute nouvelle émission d'une carte, sur présentation du justificatif de vente Adhérent à l'accueil ou à la billetterie d'une des stations (sauf le Cambre d'Aze), il sera procédé à la remise d'une nouvelle carte. Le tarif de 5€ sera appliqué et réglé par ce dernier par carte bancaire. Ce montant sera mentionné sur la facture.

ARTICLE 11 : CARTE DEFECTUEUSE

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, les sociétés ALTISERVICE, SAVASEM, MDO PYRENEES, GUZET PYRENEES, SIECA procéderont dans les meilleurs délais et à leurs frais, au remplacement de la carte défectueuse. Toutefois, et si après vérification, la défectuosité de la carte est imputable au bénéficiaire, le coût de remplacement sera refacturé de 5€.

Lorsque le dysfonctionnement bloque le bénéficiaire aux passages des remontées mécaniques, celui-ci doit se rendre aux caisses de la station. Un duplicata lui sera alors délivré. **Cette journée de ski sera facturée à posteriori.**

ARTICLE 12 : SERVICE CLIENT

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le service clients peut être contacté :

Via le site Internet : skizam.com

Par courriel : contact@skizam.com

ARTICLE 13 : RESILIATION A L'INITIATIVE DE L'ADHERENT

L'Adhérent au programme SKIZAM peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son adhésion auprès du service Client par courrier recommandé avec avis de réception. L'Adhérent devra rappeler les références de son contrat : coordonnées, numéro de le (des) carte(s) résiliée(s). A réception de la demande de résiliation, l'une des sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la (les) carte(s) du compte Adhérent et les bénéficiaires du compte Adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la carte(s), sauf à souscrire à une nouvelle adhésion. La résiliation prendra effet trois (3) jours ouvrés à compter de la réception de la notification. La résiliation de l'adhésion sur l'initiative de l'Adhérent n'ouvre droit ni au remboursement de l'adhésion, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l'Adhérent. Les consommations antérieures à la date de résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'Adhérent.

ARTICLE 14 : RESILIATION A L'INITIATIVE DES GESTIONNAIRES DE SKIZAM

Les sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA se réservent expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l'(des) adhésion(s) avant son échéance et d'annuler la (les) carte(s) en cas de non-respect par Adhérent, l'Adhérent et/ou l'un des Bénéficiaires du compte Adhérent de l'une ou quelconque des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions particulières, notamment en cas :

- D'utilisation frauduleuse : non-respect du caractère personnel nominatif de la carte
- De déclarations frauduleuses ou falsification : fausses déclarations et falsification de pièces à l'occasion de l'émission de la carte ou de sa réédition
- De violations des dispositions des présentes conditions particulières et des conditions générales d'utilisation des domaines et comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- Défaut de paiement et ce, sans que l'Adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel.

Les sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM SIECA se réservent le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un Adhérent dont l'adhésion a déjà fait l'objet d'une résiliation sur l'initiative des sociétés ALTISERVICE le Groupe SAVASEM, SIECA.

ARTICLE 15 : EFFETS DE LA RESILIATION

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, les sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM SIECA factureront les sommes non réglées dues au titre de l'adhésion, consommations incluses. A ces sommes s'ajoutent, le cas échéant, les pénalités et indemnités prévues à l'article 7.

ARTICLE 16 : RECLAMATIONS

Si malgré nos efforts, un service n'a pas donné satisfaction, le client peut à tout moment nous contacter.

Les demandes écrites et motivées doivent être adressées par email ou par courrier à l'adresse suivante :

Via le site Internet : skizam.com

Par courriel : contact@skizam.com

Le délai de traitement des demandes est de 30 jours à compter de leur date de réception.

Le client mentionnera ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone).

ARTICLE 17 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre du programme SKIZAM, les Sociétés émettrices, agissent en qualité de responsable de traitement et procèdent à un traitement informatisé des données de ses clients dans le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Les données strictement nécessaires recueillies par les sociétés ALTISERVICE, SAVASEM, MDO PYRENEES, GUZET PYRENEES, SIECA lors de la souscription de l'Adhérent ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte. L'ensemble de ces données est uniquement destiné aux sociétés ALTISERVICE, SAVASEM, MDO PYRENEES, GUZET PYRENEES, SIECA.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les sociétés émettrices mettent en œuvre et maintiennent des mesures appropriées de sécurité de leurs systèmes d'informations afin de protéger la confidentialité des Données Personnelles, conformément aux exigences du Droit Applicable à la Protection des Données.

Conformément à la Loi informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez demander leur effacement par e-mail au webmaster :

SAVASEM :

contact@skizam.com -
SAVASEM
Plateau de Bonascre 09110 Ax-les-Thermes

ALTISERVICE

dpo@altiservice.engie.com

ALTISERVICE

Délégué à la Protection des Données
16, rue de Sébastopol
BP30908
31009 TOULOUSE Cedex 6

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié 3D SECURE.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent aux sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

L'archivage des commandes est effectué par le service clientèle des sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Les données collectées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, dans la limite des délais de prescription en vigueur.

ARTICLE 18 : DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Adhérent n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle des sociétés ALTISERVICE, le Groupe SAVASEM, SIECA et/ou des exploitants.

ARTICLE 19 : DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions de l'article L133-4 du Code de la Consommation, par les présentes, le consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 21 : SPECIFICITES DE LA VENTE A DISTANCE – CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE (CPVAD)

La vente à distance recouvre la vente par l'envoi de bon de commande, la vente par téléphone ainsi que la vente en ligne. La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client »), aux présentes CGVU, téléchargeables sur support durable. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée

comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance. Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et le site internet altiservice.com. Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs. Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire entraîne de facto l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client par mail. Une fois la commande conclue et confirmée par le Client, Altiservice accusera réception de cette commande par mail. La livraison des forfaits est effectuée conformément aux dispositions précisées supra. Altiservice ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité d'Altiservice ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de force majeure. La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le mail de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 22 : LITIGE

Conformément aux dispositions de l'article L133-4 du Code de la Consommation, par les présentes, le consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (cf. article 4.7). A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes. J'accepte et reconnais avoir lu les conditions générales de vente ci-dessus et m'engage par la présente signature à en respecter les termes.